

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 39
Votes exprimés : 31
POUR : 27
CONTRE : 4
Abstentions : 8
Date de la convocation :
2 juillet 2024
Date d'affichage :
2 juillet 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Jean-Marie MAURICE, absent excusé (représenté par Marc MARTIN) - Bruno CHARMET - Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE - Béatrice BOISE - Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER - Gilles SACKPEY - Hervé PASCAULT - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD, absente excusée (pouvoir à Jean-Louis GROGUENIN) - Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL - Rémy VIDAL - Christophe GENTIL - Stéphane BARDOUX - Sandra PICART, absente excusée (pouvoir à Bernard ENFRUN) - Jean-Michel SABAN - Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Jean-Michel SABAN) - Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) - François CAMBURET - Xavier COURTOIS - Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT - Michel GCHWEINDER - Marcel GEORGES - Nathalie LABOSSE, absente excusée (pouvoir à Sylvie CHARPIGNON) - Daniel SIMONNET, absent excusé (pouvoir à Claudine MANIGAULT) - Philippe LARDIN, absent excusé (pouvoir à Marcel GEORGES) - Guy GUENIFFEY - Pascal DUBOIS - Christophe CHEYSSON - Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN - Pierre NOIROT, absent excusé (pouvoir à Jacques ROBERT) - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN - Michel CODRAN -
Absents excusés : Philippe TRESPALLE - Clément POINTEAU - Frédéric CARRE -
Absents : Philippe DESCHAUMES - Pierre-Yves ROY - Bertrand LEBLANC - Catherine VERNEAU - Arnaud ROSIER - Claude CATRIN -

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

**PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL
A CHATEL GERARD
AVIS**

La Société VOLTALIA a déposé cinq demandes de permis de construire sur la commune de CHATEL GERARD, en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol.

Le projet concerne une superficie totale de 34,83 ha clôturés.

Voici ses caractéristiques :

- Situation : au nord-ouest de la commune,
- Nombre d'exploitants concernés par le projet final : 6,
- Projet agricole : élevage ovin.
- Production annuelle estimée : 30,8 Gwh
- Puissance totale du projet : 28,16 MWc, équivalent à la consommation de 14 187 habitants.

La Communauté de Communes est sollicitée pour donner son avis sur ce projet, dans un délai d'un mois.

Madame Béatrice BOISE ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, par 27 voix POUR, 4 voix CONTRE (Daniel RAVERAT, Stéphane BARDOUX, Gilles SACKPEY, Bruno CHARMET) et 8 abstentions (Nadine LEGENDRE, Florian FRAYER, Rémy VIDAL, Pascal DUBOIS, Jacqueline DUPLESSY, Michel CODRAN, François CAMBURET, Christophe CHEYSSON),
EMET un avis FAVORABLE sur le projet de la centrale photovoltaïque au sol situé sur la commune de CHATEL GERARD.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,
ASSORTIT son avis d'une réserve à savoir, le retrait des pales des éoliennes qui sont au sol.
CHARGE le Président de notifier cet avis à la Direction Départementale des Territoires de l'Yonne.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL

Le Président,
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE
11/07/2024

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2024

Application agréée E-legalite.com